

Pourquoi je ne signe pas la charte de l'Association des Contribuables Nogentais (ADCN)

Nouvelle venue sur la scène municipale nogentaise, l'ADCN revendique neutralité, indépendance et apolitisme. A ce titre, elle demande aux candidats déclarés pour l'élection municipale de mars 2008 de signer une charte en trois points : transparence, consultation et compte rendu.

Maire de Nogent de 1995 à 2001, ce que j'ai réalisé, avec l'équipe municipale, démontre que je n'aurais aucune difficulté à me retrouver dans ces trois principes. Je n'en cite qu'un seul exemple : les conseils de quartier à thèmes que nous avons créés et qui n'ont pas été maintenus. Dans le même sens, je rappelle le long combat conduit, depuis sept ans, avec les élus de l'Alliance pour Nogent, pour dénoncer les conséquences désastreuses de la mauvaise gestion de la municipalité élue en mars 2001 et obtenir un minimum de transparence, loyauté et vérité.

C'est ainsi que sont intervenues, entre autres décisions du tribunal administratif, les annulations de trois budgets successifs : 2004, 2005 et 2006 ! Situation inédite en France et tout cela à cause de la dissimulation de deux audits commandés, fin 2003, au cabinet Ernst & Young.

J'aurais donc toutes raisons d'applaudir des deux mains la démarche de l'ADCN. Mais, comme pour les OGM, il existe des doutes sérieux sur cette association :

- plusieurs de ses dirigeants et/ou animateurs sont des proches de madame MONTCHAMP (1^{ère} adjointe de mars 2001 à avril 2004). Le président de l'ADCN, membre fondateur du comité de soutien à la candidature législative de madame Montchamp, a été élu, le 1^{er} avril 2006, délégué UMP de la 7^{ème} circonscription du Val de Marne. L'un des principaux animateurs de l'ADCN était membre du cabinet ministériel de madame Montchamp : il figure sur la photo de groupe affichée sur la devanture de sa permanence électorale et, le 17 décembre dernier, il distribuait un tract de l'ADCN à l'entrée de la salle des délibérations du conseil municipal. Si l'engagement politique de ces personnes n'est, en soi, nullement critiquable, l'honnêteté la plus élémentaire commandait qu'ils n'en fassent pas mystère. Au lendemain du dernier conseil municipal, je m'en suis ouverte au président de l'ADCN. Malheureusement, je n'ai reçu, depuis, aucune garantie quant à l'indépendance de cette association par rapport à la candidature de madame Montchamp. Dans ce contexte, pour le moins flou, les conditions préalables à une signature de la charte ne sont pas réunies. Mais il y a une autre raison de fond qui concerne l'interprétation donnée par l'ADCN du rapport Ernst & Young,
- l'ADCN essaie de faire croire aux Nogentais qu'il aurait été possible d'éviter la hausse de 25% des taux d'impôts de 2004. Selon cette présentation du rapport Ernst & Young du 1^{er} février 2004 – communiqué plus de deux ans après sa remise grâce aux démarches (CADA et tribunal) de l'Alliance pour Nogent – il aurait suffi au maire de Nogent d'appliquer, dès 2004, les mesures préconisées dans le rapport. Hélas, cela aurait été trop beau et cette présentation simpliste ne résiste pas à la lecture des premières pages du rapport. Chiffres à l'appui, Ernst & Young y démontre, de manière incontestable, que la ville de Nogent était en

faillite dès la fin de l'année 2003 avec une capacité nette d'autofinancement négative de l'ordre de 2 millions €. **Cette impasse financière ne permettait plus de remboursement les emprunts, en augmentation de 50% depuis 2001 ! La ville devait donc, impérativement, alourdir les impôts locaux d'au minimum 4 millions € en 2004 - + 25% d'augmentation des taux - pour simplement rétablir sa solvabilité** et ce, avant tout effort d'économie sur les dépenses et tout paiement éventuel au titre des contentieux. A défaut de cette augmentation d'impôts, le Préfet aurait été obligé de placer la ville sous tutelle (voir la page 11 du rapport). Comment une ville, jusque là bien gérée, en était-elle arrivée aussi bas ? La réponse apparaît dès les premières pages du rapport : malgré une première hausse de 17% des taux en 2002, les dépenses de fonctionnement avaient augmenté trois fois plus vite que les recettes et, le chapitre qui avait le plus fortement augmenté était celui des dépenses de personnel, secteur dont madame Montchamp avait la responsabilité jusqu'au 30 mars 2004 !

Alors, pour quelles raisons l'ADCN donne-t-elle une interprétation inexacte de l'audit Ernst & Young ? Elle cherche à exonérer madame Montchamp de toute responsabilité dans la gestion municipale entre 2001 et le 30 mars 2004. Malheureusement pour l'ADCN, cette tentative de réécriture du rapport Ernst & Young ne résiste pas à l'épreuve des faits. Je rappelle que madame Montchamp a, discrètement, démissionné du conseil municipal le 30 mars 2004, juste avant le vote de l'augmentation d'impôts et qu'elle n'a, depuis, jamais rien dit du contenu de l'audit Ernst & Young qu'elle prétend avoir imposé au maire de Nogent, avec l'aide de Gilles CARREZ et Eric WOERTH !

La transparence et la loyauté due aux Nogentais font aujourd'hui obligation à madame Montchamp de dire enfin clairement ce qu'elle savait des travaux menés par Ernst & Young entre le 6 novembre 2003, date de la commande, et le 30 mars 2004, date de son départ du conseil municipal. De son côté, l'ADCN démontrerait son indépendance envers madame Montchamp en lui demandant de rendre enfin public le « *diagnostic sur la solvabilité financière de la commune* » remis le 30 novembre 2003. Ayant commandité l'audit Ernst & Young, madame Montchamp a forcément eu connaissance de ce diagnostic. Sa dissimulation prolongée est à l'origine des annulations prononcées par le tribunal administratif.

Pour être crédible aux yeux des Nogentais, l'ADCN doit apporter des garanties solides sur son indépendance et son apolitisme./.